

Risque de crédit / ventilation par type de contrepartie ou secteur d'activité

Engagements de crédit (au moment de la clôture)	..... <sup>1</sup>	.....	.....	.....	.....	.....	Total
<b>Bilan / créances<sup>2</sup>:</b>							
sur la clientèle							
créances hypothécaires							
immobilisations financières / titres de créance							
autres actifs / valeurs de remplacement positives							
<b>Total période de référence</b>							
<b>Total période précédente</b>							
<b>Hors bilan<sup>2</sup></b>							
engagements conditionnels							
engagements irrévocables							
engagements de libérer et de faire des versements supplémentaires							
crédits par engagement							
<b>Total période de référence</b>							
<b>Total période précédente</b>							

<sup>1</sup> La banque peut opter librement entre une répartition par branche ou par contrepartie et elle définit librement la structure de présentation. La structure par contrepartie peut être par exemple définie comme suit : gouvernements centraux et banques centrales / autres corporations de droit public / banques et négociants en valeurs mobilières / entreprises / clientèle privée (y compris crédits lombards et créances hypothécaires) et clientèle de détail (PME / autres).

<sup>2</sup> La banque définit la présentation. Elle peut structurer selon les rubriques du bilan et du hors bilan (à adapter en fonction des prescriptions d'établissement des comptes utilisées) ou selon les principales catégories internes en matière d'engagements de crédit.